



Modification de la désignation des lots

Par **vivie_old**, le **25/07/2007** à **18:49**

bonjour, à la demande du conseil syndical, il nous est demandé de modifier la désignation de nos lots, ceux ci étant des bureaux lors de notre achat.

un géomètre va venir métrer notre appartement pour recalculer les nouveaux millièmes .

qui doit payer le géomètre ?

sachant que nous devons repasser chez le notaire, qui doit payer les frais notariés?

à l'avance je vous remercie de vos conseils et réponses.

cordialement.

Sylvie